

Sous la direction de
Isabel Diaz
et **Émilie Fleury-Jägerschmidt**

L'horizon des lieux

Réparer par le paysage

Parenthèses

Les ateliers de co-construction, instants de partage et de confrontation des idées.



Isabel Diaz,
bureau des Stratégies territoriales, DGALN

Comment requalifier par le paysage des territoires à vivre ?

À l'initiative du ministère en charge de l'environnement, un plan de reconquête des paysages est lancé en France à l'automne 2014 : « des paysages pour des territoires à vivre ».

La démarche « Atelier des territoires » — qui a pour objectif de discuter concrètement du destin des territoires et de faire émerger des projets — prend acte de cette ambition. Sa session 2015-2016 a ainsi mené des ateliers sur cinq sites en besoin de « réparation », cinq lieux en attente d'un nouvel horizon. Si les configurations spatiales, les ressources, les enjeux ou les atouts sont variables d'un site à l'autre, le paysage a été la clé pour élaborer une vision renouvelée, le paysage comme méthode, le paysage est le chemin, disent Bertrand Folléa et Claire Gautier à l'issue de l'atelier qui s'est tenu en Martinique.

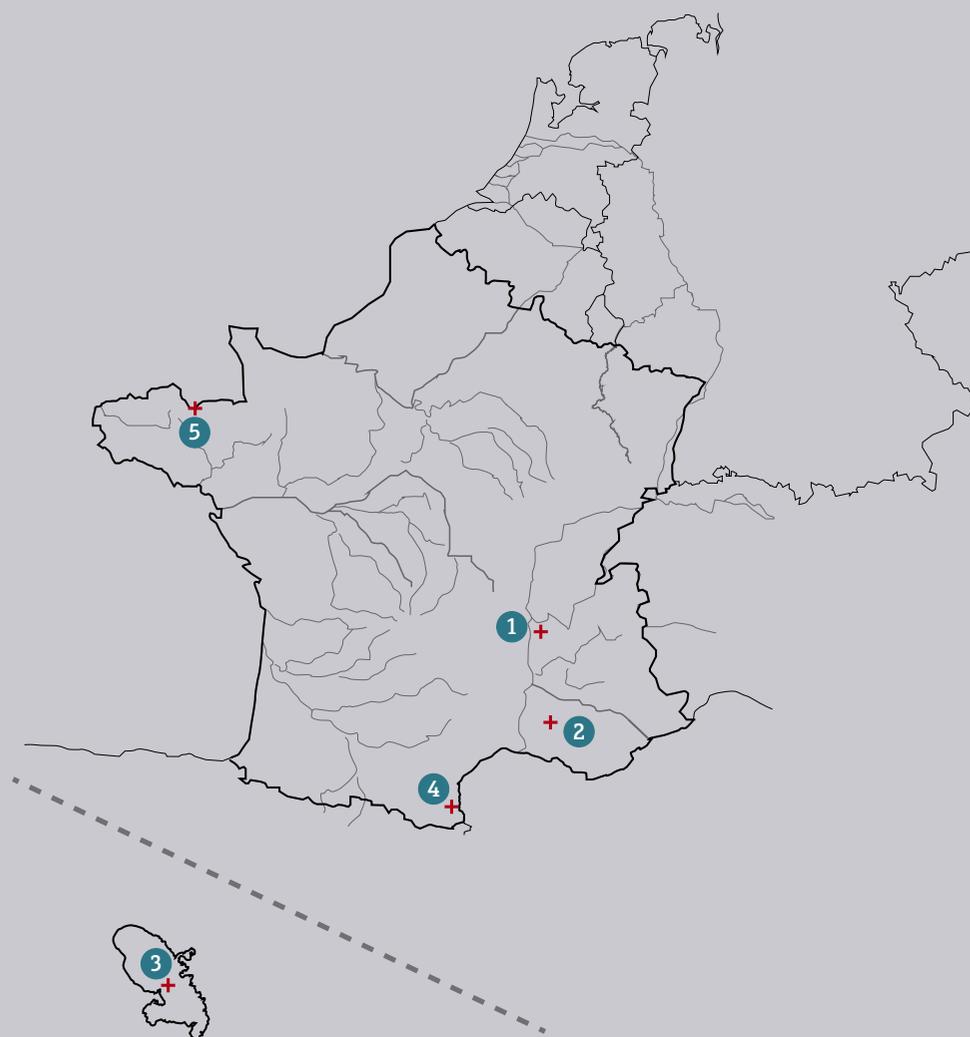
Cette session a été l'opportunité d'approcher le développement des territoires, leur préservation et leur cohésion non pas à travers une approche aménagiste et urbaine mais à travers la notion de paysage à laquelle les travaux en atelier se sont efforcés de donner corps : le paysage est tantôt sujet, tantôt objet ou projet, dira Sonia Laage, paysagiste, qui a accompagné ce livre. Les paysages sont nos territoires, diront d'aucuns, ils sont aujourd'hui fortement dégradés.

Une politique publique

À cet égard, nos politiques publiques énoncent aujourd'hui que les paysages sont au cœur d'enjeux majeurs, tels que la transition énergétique, le changement climatique, la protection et la valorisation de la biodiversité, ou encore la requalification des espaces dégradés. Dans un contexte économique et social difficile, l'approche paysagère s'avère un outil puissant d'accompagnement du changement, facteur d'identité et de cohésion.

En outre, la qualité du cadre de vie est au cœur de la Convention européenne du paysage puisque le paysage est partout un élément important de cette qualité : dans les milieux urbains et dans campagnes, territoires dégradés comme dans ceux de grande qualité, dans les espaces remarquables comme dans ceux du quotidien, il constitue un élément essentiel du bien-être individuel et collectif. Par conséquent, les deux grands objectifs de cette politique sont : promouvoir la qualité et préserver la diversité des paysages ; placer le paysage comme une composante opérationnelle et essentielle de l'aménagement du territoire.

Le préalable à la mise en œuvre de cette politique est d'être en capacité de connaître l'ensemble des paysages. Il s'agit donc de développer une culture du paysage et de valoriser les compétences dans le domaine. La politique s'articule autour de quatre axes :



- 1 **Bassin d'Annonay**
Le temps de la limite — reconnaître son paysage
Simon Lacourt
- 2 **Avignon Sud**
Un quai sur la Durance
Cécile Beaudesson
- 3 **Fort-de-France / Le Lamentin**
**Le paysage comme méthode :
concept, langage, écriture, action**
Bertrand Folléa et Claire Gautier
- 4 **Perpignan Nord**
Rivesaltes/Claira — la porte du pays catalan
Frédéric Bonnet
- 5 **Saint-Brieuc**
De la ville passante à la ville paysage
Sébastien Penfornis, Taktyk

Bassin d'Annonay



Bassin d'Annonay

Ardèche (07), Auvergne-Rhône-Alpes

Collectivités impliquées dans l'atelier

16 communes : Annonay, Davézieux, Boulieu-lès-Annonay, Saint-Cyr, Saint-Marcel-lès-Annonay, Roiffieux, Vernosc-lès-Annonay, Vanosc, Le Monestier, Villevocation, Vocance, Saint-Julien Vocance, Talencieux, Thorrenc, Savas, Saint-Clair

Intercommunalité : Communauté d'agglomération du Bassin d'Annonay (devenue Annonay Rhône

Agglomération)

Superficie : 212 km²

Population : 35 500 habitants

Densité de population : 167 habitants/km²

Maîtrise d'ouvrage

Direction départementale des territoires de l'Ardèche

Équipe pluridisciplinaire

Caudex (paysagiste, mandataire)

Germe & Jam (architecte)

Alphaville (programmiste)

Partenaires

Conseil départemental de l'Ardèche

Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement de l'Ardèche

Chambre d'agriculture de l'Ardèche

Syndicat mixte du SCoT des Rives du Rhône

Syndicat mixte Ardèche verte

Procédures engagées

Programme national de requalification des quartiers anciens dégradés, depuis 2009

Prescription du plan local d'urbanisme d'Annonay, depuis 2015

Révision du Schéma de cohérence territoriale des Rives du Rhône, depuis 2015

Projet de rénovation urbaine du quartier du Zodiaque à Annonay, depuis 2016

Comment structurer par le paysage la centralité et les limites du bassin d'Annonay ?

Contexte

Territoire de liaison entre le massif du Pilat et la vallée du Rhône, cet ancien bassin de ville industrielle à la campagne voit aujourd'hui son attractivité économique, commerciale et résidentielle décroître au profit d'une périphérie rurale. Le processus de perte de valeur et de banalisation des espaces est enclenché, tandis que les deux communes principales et moyennes du territoire, Annonay et Davézieux, se définissent difficilement comme unité, moteur de l'agglomération. Le territoire recèle toutefois de nombreux atouts notamment grâce à sa position géographique à proximité de la vallée du Rhône et de Lyon et grâce à quelques industries majeures. Reflet d'une vision d'ensemble inachevée, le défaut de planification globale se traduit dans l'absence — ou la rareté — d'identification d'enjeux communs dans les projets lancés sur les communes.

L'objectif affiché de se lancer dans un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), dans le cadre de la nouvelle donne territoriale, et de réviser le Schéma de cohérence territorial (SCoT) des Rives du Rhône motive la nécessité de la définition d'une vision stratégique à l'échelle d'une agglomération élargie.

Enjeux

Limiter les risques sur les paysages

Les pressions sur le paysage se font de plus en plus ressentir : les patrimoines bâtis sont peu connus et se dégradent par manque de projet ou par effet de banalisation (périurbanisation, pavillonnaire) ; les espaces agricoles les plus riches sont en concurrence avec l'urbanisation — la démographie y atteint des sommets avec plus de 4% d'augmentation de population annuelle dans certains secteurs.

Organiser le bipôle Annonay / Davézieux

Davézieux semble s'être développée au détriment du centre d'Annonay, sa voisine, ce dont témoigne le bâti qui s'étale en continuité entre les deux villes. Davézieux a accueilli de façon constante les nouvelles implantations commerciales, alors qu'Annonay se vide progressivement de ses commerces. Elle a également été la première des communes périurbaines de ce secteur à développer l'habitat diffus individuel au détriment de la ville centre. Un équilibre est aujourd'hui à trouver entre les deux communes afin de ne pas reproduire ce schéma à une échelle plus vaste et de trouver une complémentarité avec le développement des zones d'activité et commerciales dans la vallée du Rhône au droit d'Annonay et de celles de Davézieux.

Identifier les limites de l'agglomération et fonder une vision partagée entre tous les partenaires sur les enjeux et l'avenir de ce territoire

Il s'agit de limiter l'étalement du centre de l'agglomération, en identifiant une ceinture verte et en recentrant le développement sur le bipôle Annonay / Davézieux.

Stratégie — Construire les bases d'un plan guide pour le bassin d'Annonay

Élaborer un plan guide qui identifie les axes de travail et orientations nécessaires à une reconquête par le paysage de ce territoire et montrer par l'exemple comment traduire ces orientations dans des projets de la collectivité. Trois zooms démonstrateurs (aménagement d'une entrée de ville, création de zones d'activité, planification urbaine) ont été choisis pour tester cette nouvelle façon de faire projet.

Feuille de route

Un binôme au service du territoire

— Co-construire le projet de requalification de l'entrée de ville avec une ambition à l'échelle de l'agglomération (ne concerne pas uniquement le tracé mais aussi toutes les parcelles et voies qui s'y adressent) et envisager la requalification de cette infrastructure majeure du territoire à court, moyen, et long terme, en considérant les enjeux paysagers et urbains (mutation des fonciers connexes, notamment sur le Mas-Lombardière)... — Préfigurer ou élaborer un plan local de l'habitat (PLH) de manière à pouvoir mieux contrôler le développement résidentiel de demain et rendre possibles les dynamiques de repolarisation et de rééquilibrage.

— Accentuer collectivement les stratégies de redynamisation des centres-villes, notamment celui d'Annonay.

— Mener une action volontariste à l'échelle de l'agglomération pour limiter/interdire les développements commerciaux concurrentiels (notamment les petites surfaces commerciales) et favoriser le développement et l'attractivité des centres-villes, notamment celui d'Annonay.

Les pièces vertes comme atout pour le territoire

— Hiérarchiser les « pièces vertes » et définir des enjeux par ensemble et sous-ensembles.

— Retranscrire ces orientations dans les documents d'urbanisme.

— Lancer et accompagner un projet agricole de proximité. — Favoriser le maraîchage et les petites cultures pour alimenter les circuits courts et approvisionnements locaux.

La hiérarchie des maillages et de la desserte

— Établir la hiérarchie des voies et les principes d'aménagement ou de non-aménagement associés.

— Requalification de l'entrée de ville.

— Terminer le maillage urbain des rues du centre ville et l'articuler avec le projet d'ascenseur urbain et ainsi redéfinir les cheminements piétons ; élargir le périmètre de réflexion du secteur Faya pour connecter ce quartier au centre ville.

— Maintenir, protéger, classer les gabarits des voies présentant de réelles caractéristiques architecturales.

Des développements économiques et commerciaux ancrés dans leurs territoires

— Définir les règles de requalification et d'évolution de la zone commerciale (de la charte des enseignes et publicités aux règles d'implantation et d'adressage pour les parcelles en mutation (cahier des prescriptions architecturales, urbaines et paysagères).

— Co-construire le projet d'extension de Marenton en intégrant les éléments de paysage dans lequel ce projet s'inscrit.

— Développer une démarche volontariste d'innovations environnementales, urbaines et architecturales permettant de se différencier du secteur élargi et des autres zones d'activités du territoire.

— Travailler sur deux périmètres : celui de la zone d'activité à proprement parler et celui des entités qui s'y accrochent et la bordent.

De multiples formes de limites qui appellent des réponses spécifiques.

— Lancer des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) sur les secteurs stratégiques qui se développent et s'adressent sur de nouvelles limites de ville ; les limites, une fois identifiées permettent de retourner l'urbanisation vers le paysage.

— Déterminer une ceinture verte entre Annonay et ses périphéries pour marquer les différentes limites et assurer l'articulation ville/campagne/nature.

Des entités paysagères remarquables qui peuvent devenir support de projet et former un réseau.

— Un projet pour le Montmiandon (réinvestir le sommet, améliorer le(s) chemin(s) d'accès et son rapport au centre ville, agir sur son paysage propre à travers un plan de gestion de son boisement).

— Accompagner le projet de la via Fluvia sur sa section vallée de la Cance par une valorisation des arrières de bourgs en bord de plateau et des connexions piétonnes au fond de vallée ; équiper le fond de vallée avec une baignade naturelle ?

— Engager un projet agricole et paysager à la croisée entre Boulieu, Annonay et Davézieux sur le « triangle vert » pour préserver la porte d'entrée de la vallée.

Le temps de la limite — reconnaître son paysage

Équipe pluridisciplinaire

Caudex (paysagiste) : Simon Lacourt et Clément Bollinger

Germe & Jam (urbaniste) : Paul Bouvier

Alphaville (programmiste) : Timothée Turquin

Arpenter, lire le territoire : d'est en ouest

Faire connaissance avec le terrain aura été notre première préoccupation. Depuis Lyon ou Marseille, on rejoint Annonay par la vallée du Rhône, artère économique et industrielle de la région, vecteur des flux et des énergies. Il faut échapper au courant pour monter vers l'Ardèche, s'arracher au flot et attaquer vers l'ouest le contrefort du coteau.

Le bassin d'Annonay se situe sur une marche, plateau dominant l'industrielle vallée et la plaine du Rhône. La montée est abrupte et offre un premier « sas » de déconnexion, les contreforts du Massif central pour horizon.

Cette respiration déploie un paysage agricole caractéristique, quelques vignes en ourlet du coteau, cadencées par des pâtures et vergers, la « trilogie ardéchoise ». Le décrochage avec la vallée techno-industrielle est franche, immersion dans un « ailleurs » très marqué. Le paysage s'ouvre ensuite dans une composition de grandes cultures, résultat d'un remembrement sévère, où subsistent quelques vergers épars et où s'égrènent les silhouettes de petits villages. Le troisième sas, en rupture avec les précédents, débouche sur Davézieux : entrée de ville, d'agglomération, de territoire ; paysage périurbain commercial d'une triste banalité, caractéristique de la « France moche » ; une artère distributive et son infranchissable terre-plein central, ses lampadaires routiers plantés le long d'une nappe d'enrobés, ponctuée d'un étalement de boîtes sans saveur à l'inévitable affichage commercial criard.

Après une succession de ronds-points, la route devient balcon et laisse deviner Annonay jusqu'alors invisible. S'offrent alors un bref décrochage de nature, un vallon escarpé verdoyant et, au loin, le Montmiandon, petit massif dominant la ville de sa forêt. Aucune halte n'est possible ; il faut circuler. La progression est un peu perturbée par la topographie, on plonge en lacets vers le creuset formé par la ville. La confluence de deux vallons a taillé une urbanité difficile à lire, très encaissée. La succession des époques architecturales — entre grandioses bâtiments industriels du XIX^e siècle, à l'abandon, et grands ensembles des années soixante-dix — nous raconte l'histoire d'un bouillon industriel, déconnecté du calme apparent et de la faible activité ambiante.

Arrivé dans ce cœur encaissé, on a tout de suite envie de monter, voir d'en haut pour mieux démêler ces fils d'urbanisation. La route longe un des sites d'Iveco, entreprise qui capte presque tout le bassin d'emploi. Le balcon que

*« Assumer l'existant pour le transformer c'est, à notre sens,
ce qui fonde la pensée paysagère. »*

Michel Corajoud

*« Trouvons des limites intégratrices. L'urbain médiéval dans la tête
d'un Européen reste un espace à enceinte qui permet d'intégrer.
La seule chose qui a changé, c'est que cet espace se définissait contre
la forêt, et qu'aujourd'hui c'est la forêt qu'il faut protéger contre
l'urbain... »*

Olivier Mongin

Avignon Sud



L'ouvrage de la ligne TGV se glisse derrière la digue palière. C'est la seule section enterrée sur Avignon offrant une belle opportunité pour aménager un quai sur la Durance.
Cécile Beaudesson – Devillers et Associés

Avignon Sud

Vaucluse (84), Provence-Alpes-Côte d'Azur

Collectivité impliquée dans l'atelier

Avignon

Superficie : 64,78 km²

Population : 92 209 habitants

Densité de population : 1 423 habitants /km²

Maîtrise d'ouvrage

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Paca

Direction départementale des territoires du Vaucluse (DDT84)

Équipe pluridisciplinaire

Agence Devillers et Associés (urbaniste et paysagiste, mandataire)

ResPublica (concertation)

Confluences (agronomie, environnement, risques)

Partenaires

Ville d'Avignon

Agence d'urbanisme Rhône Avignon Vaucluse (AURAV)

Architectes et paysagistes conseils de la DDT de Vaucluse

Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, agriculteurs d'Avignon, associations Sauvegarde de la ceinture verte d'Avignon, des Trois-Canaux, Semailles, Le Trait d'union Avignon Sud, Avignon tourisme, Caisse des dépôts Paca, Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement de Vaucluse, Conservatoire d'espaces naturels Paca, Centre hospitalier d'Avignon, centres sociaux et socio-culturels d'Avignon, Chambre de l'agriculture de Vaucluse, Chambre de commerce et d'industrie de Vaucluse, Chambre des métiers de Vaucluse, Citadis, Compagnie nationale du Rhône, Centre permanent d'initiatives pour l'environnement des Pays de Vaucluse, Conseil régional Paca, Direction régionale des affaires culturelles Paca, École supérieure d'art d'Avignon, Établissement public foncier Paca, Erilia, France Nature Environnement Paca, Fondation du patrimoine, Communauté d'agglomération du Grand Avignon, Grand Delta Habitat, groupe Dunes, Ligue pour la protection des oiseaux Paca, Marché d'intérêt national d'Avignon, Mistral Habitat, mission locale d'Avignon, Société d'aménagement foncier et d'établissement rural Paca, Sentiers métropolitains, Syndicat mixte d'aménagement de la vallée de la Durance, Tecelys, Vaucluse Tourisme, Voies navigables de France et Volubilis.

Procédures engagées

Révision du Schéma de cohérence territoriale, depuis 2013

Révision du Plan local d'urbanisme, depuis 2015

Nouveau Programme national de rénovation urbaine, depuis 2017

Quelle réflexion mener par le paysage pour réduire les dysfonctionnements urbains ?

Contexte

Avignon est installée sur la rive gauche du Rhône, qui marque la limite avec le Gard et la région Languedoc-Roussillon. Les quartiers sud de la ville, situés entre la Durance et les remparts de la vieille ville, sont constitués de multiples entités territoriales successives et segmentées par de nombreuses ruptures physiques liées à la présence de voies ferrées et d'infrastructures routières (dont la rocade Charles-de-Gaulle). Ponctué d'espaces délaissés et de friches agricoles, ils connaissent des problématiques d'entrées de ville peu qualitatives.

Si depuis la création de la Zup dans les années soixante, ces quartiers n'ont jamais fait l'objet de démarche de planification d'ensemble ni de projets d'aménagement d'envergure, ils s'inscrivent aujourd'hui dans de nombreux grands projets portés par la Ville et le Grand Avignon, ou par l'État — notamment le nouveau programme national de renouvellement urbain, le projet

de tramway, l'écoquartier Joly-Jean, le projet de Courtine-Confluence, le projet routier de liaison est-ouest (LEO). La volonté est de se saisir du dynamisme enclenché pour créer une cohérence d'ensemble sur le territoire et remédier aux dysfonctionnements urbains via l'intégration d'une dimension paysagère.

Enjeux

- Le paysage pour réinterroger les projets en cours et pour s'affranchir des logiques de périmètres : réinterroger et mieux articuler les projets, profiter de leur effet levier et faciliter leur appropriation par les habitants.
- La mobilité : apaiser l'espace public et limiter les fractures du territoire, créer et restaurer des continuités pour les modes doux ; intégrer la question des paysages de « l'après-pétrole », l'adaptation climatique et la nature en ville.
- Les espaces agricoles et naturels : des leviers pour penser un projet urbain d'ensemble et venir

s'appuyer à la Durance et ses entités paysagères structurantes.

- Offrir des espaces de respiration à la population en réinvestissant les bords de Durance, largement délaissés.
- Échanger avec la ville d'Avignon et les services de l'État dans un contexte contraint par le risque inondation.
- Favoriser la cohérence de l'action des différents maîtres d'ouvrage des projets sur le sud d'Avignon (Communauté d'agglomération, État, ville, initiatives privées).

Stratégie — Relier la ville à la Durance : rapprocher la nature, l'agriculture et l'eau des Avignonnais pour vivre autrement le territoire

L'approche stratégique s'appuie sur deux axes fondateurs : les espaces naturels et agricoles et la perméabilité du territoire.

Le premier valorise la présence de vastes pièces agricoles et naturelles au sein même d'Avignon, auxquelles il donne un avenir rivalisant avec les projets d'infrastructures et les projets urbains. Leur articulation avec la ville explore à la fois des programmes de développement agricole, économique et de loisir utiles aux citoyens, mais aussi des projets permettant de dépasser les ruptures physiques urbaines entravant la vie de proximité, ce qui constitue le deuxième axe de recherche.

Feuille de route

Le schéma directeur issu de l'atelier articule les projets. Il saisit ces nombreuses opportunités pour renforcer leur cohésion. Il porte sur la mise en réseau des espaces agricoles et naturels avec la ville pour appeler les habitants à investir leur campagne et les rives du Rhône et de la Durance, et propose d'arrimer un quai où la ville côtoie la Durance aujourd'hui délaissée. Il cherche à promouvoir l'enchaînement des espaces publics pour faciliter la vie de proximité et accéder aux pôles d'emplois, de commerces et de services sans recourir à la voiture. Ce schéma permet de structurer le territoire sur le long terme, portant une vision durable de la ville d'Avignon. L'atelier a ainsi identifié cinq projets qui structurent la feuille de route :

La ceinture verte : le parc agricole des quartiers sud

Avec 60 % des exploitants qui seront à la retraite dans 10 ans, des limites urbaines incertaines, l'arrivée d'une infrastructure routière majeure et l'évolution de pratiques tendant vers une agriculture hors sol, l'avenir du caractère agricole de la ceinture verte dépend d'une intervention publique forte, associant les initiatives locales et profitant aux agriculteurs comme aux habitants des quartiers proches. Le projet agricole devra combiner action foncière, valorisation économique à travers le soutien aux circuits courts, mise en place d'équipements permettant aux productions d'être connues et reconnues, et

dimension urbaine pour redéfinir le lien ville-campagne en organisant la fréquentation, par la création de jardins partagés, d'un hameau agricole...

Une pièce intermédiaire urbaine : la porte de Marseille

Entrée est d'Avignon, la configuration de cette porte est à repenser avec l'arrivée prochaine du tramway et, par la suite, du contournement. La reconnaissance pérenne des limites de la ville et de l'espace agricole à préserver permettra de redéfinir les questions de mobilité, de qualité architecturale, d'évolution des zones commerciales et d'activités, pour donner à cette porte une qualité urbaine à la hauteur de son positionnement.

Un parc naturel urbain à la Confluence, sur le domaine de Courtine

Un site unique dont la redécouverte au service des Avignonnais doit être imaginée sur le moyen ou long terme, fondée à la fois sur la majesté du lieu, son fort potentiel écologique et sur sa proximité avec la ville qui permettrait, en tenant compte du caractère inondable de la zone, d'en faire un lieu de détente et de loisir attractif.

Un quai sur la Durance, un espace public grandeur nature

Entre la ligne TER et la route de Tarascon, le site de l'hôpital et ses environs s'adosent à la Durance au seul endroit où la ligne à grande vitesse est enterrée. Cette opportunité est saisie pour offrir aux Avignonnais un quai sur la Durance en écho au balcon du palais des papes. L'importance des emprises foncières publiques, les projets liés au pôle santé comme les opérations de renouvellement urbain à venir militent pour donner à cet espace une urbanité de qualité, adaptée au risque inondation.

L'enchaînement des espaces publics et le bien commun des Avignonnais

L'encouragement des pratiques de proximité et d'utilisation des modes actifs de déplacements par la création d'espaces de centralités attractifs est un élément clé du renouveau des quartiers sud d'Avignon. Le réseau ainsi créé à partir d'usages existants ou à développer tisse les liens entre la ville constituée, le Rhône, la Durance et la ceinture verte. Ces cinq projets embrassent les lisières de la ville. Ils se développent avec l'existant et déploient un espace public ample, à l'échelle du grand paysage, dédié à la campagne et aux rives fluviales. Le quai sur la Durance, le projet de la ceinture verte et de la Confluence restaurent la lisière naturelle d'Avignon.

« Le fait qu'un lieu existe avant qu'on se propose d'y faire quoi que ce soit retentit profondément sur la nature même de l'intervention et pose, de manière radicale, la question de savoir s'il faut ou non intervenir. »

Bernard Lassus, « L'obligation de l'invention : du paysage aux ambiances successives », in Alain Roger (dir.), *La Théorie du paysage en France (1974-1994)*, Seyssel, Champ Vallon, 1995, p. 429.

Cécile Beaudesson

Un quai sur la Durance

Équipe mobilisée

Devillers et Associés (urbaniste paysagiste, mandataire) : Cécile Beaudesson

ResPublica (concertation) : Marie-Catherine Bernard

Confluences (agronomie, environnement, risques) : Noureddine Fkihi

Le sud d'Avignon — une dynamique de projets à articuler entre eux

L'atelier s'est concentré sur un territoire circonscrit (une seule commune), le sud d'Avignon, et concerné par de nombreux projets, que l'agence d'urbanisme a cartographié : ce travail a fondé un premier constat partagé, en permettant de prendre conscience d'une réelle dynamique mais aussi des freins et des blocages, en particulier la difficulté à développer un espace exposé aux risques d'inondation.

Ces projets concernent deux thématiques majeures :

— la rénovation urbaine des quartiers sud, où se concentrent 80% des logements sociaux du Grand Avignon et auxquels s'ajoute la création de trois nouveaux quartiers ; — la mobilité, aujourd'hui à l'origine de dysfonctionnements majeurs mais levier de requalification très attendu par les habitants. Le plan de déplacements urbains vise à rétablir l'équité des usages, en investissant sur des transports en commun performants, sur les nouvelles pratiques de partage des véhicules et sur la réhabilitation des espaces publics, afin de favoriser la vie de proximité, la marche et l'usage du vélo. Le plan soulage les quartiers sud en déviant une part du trafic par la réalisation prochaine d'une voie de contournement. La maîtrise de la Liaison est-ouest (LEO) — prévue pour mailler les autoroutes A9 et A7 —, est assurée par la Dreal Paca, alors que plusieurs équipes travaillent sur les multiples secteurs actuellement à l'étude.

Que pouvions-nous apporter alors que l'ensemble des diagnostics étaient connus et que des actions concrètes étaient à l'œuvre ? Comment le paysage pouvait-il devenir un levier ? Plutôt que de préparer des contre-projets, l'atelier a eu pour mission d'intégrer ces projets dans une vision élargie à la globalité du secteur sud, d'agir sur ce que l'on a appelé « les pièces manquantes », celles qui articulent l'ensemble.

Enjeux : sur un espace méconnu et maltraité, révéler un territoire commun

Une double ligne directrice nous a été clairement signifiée par Cécile Helle, maire d'Avignon : faire en sorte que chacun ai le sentiment de partager un territoire commun, de donner envie à toutes les familles de vivre à Avignon ; trouver des axes de développement alors que les capacités d'investissements publics sont faibles.

La première préoccupation de la collectivité porte en effet sur la rupture du tissu social. De nombreuses familles se sont établies en dehors du centre

Fort-de-France / Le Lamentin



Fort-de-France / Le Lamentin

Martinique

Collectivités impliquées dans l'atelier

2 communes : Fort-de-France et Le Lamentin

Intercommunalité : Communauté d'agglomération du Centre de la Martinique (CACEM)

Superficie : 106,53 km²

Population : 123 577 habitants

Densité de population : 1160 habitants/km²

Maîtrise d'ouvrage

Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) Martinique

Équipe pluridisciplinaire

Folléa-Gautier (paysagiste urbaniste, mandataire)

Sous-traitants : Serge Domi (sociologue) ; Gustavo Torres (architecte urbaniste).

Partenaires

Mairies de Fort-de-France et du Lamentin

Communauté d'agglomération du Centre de la Martinique (CACEM)

Groupement d'intérêt public « Développement social et urbain » (GIP-DSU) de la ville du Lamentin

Paysagiste et architecte-conseil de l'État

Agence d'urbanisme et d'aménagement de Martinique (ADUAM)

Agence des 50 pas géométriques

Conseil d'Architecture, d'urbanisme et de l'environnement de la Martinique (CAUE)

Chambre de commerce et d'industrie de la Martinique (CCIM)

Syndicats des propriétaires des zones d'activités

Collectivité territoriale de Martinique (CTM)

Office de l'eau (ODE)

Établissement public foncier de la Martinique (EPF)

Aéroport Martinique Aimé-Césaire (SAMAC)

Grand Port maritime de la Martinique

Société Carige

Université des Antilles

Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)

Chambre d'agriculture

Parc naturel régional de la Martinique (PNRM)

Comité martiniquais du tourisme (CMT)

Société d'économie mixte d'aménagement de la Ville du Lamentin (SEMAVIL)

Procédures engagées

Révision du plan local d'urbanisme pour Le Lamentin, depuis 2014

Nouveau Programme national de renouvellement urbain pour Fort-de-France, 2014-2024

Contrat de ville pour Le Lamentin, 2015-2020

Contrat de ville pour Fort-de-France, 2015-2020

Quelles stratégies paysagères pour améliorer le cadre de vie et renforcer l'attractivité territoriale ?

Contexte

Entre mer et montagne, au cœur des Caraïbes, l'agglomération foyalaïse, véritable centre économique de la Martinique, est un territoire urbain en perte d'attractivité. Il présente de nombreux paysages considérés comme « sans valeur », avec des situations de piémonts très contraints et disqualifiés, et des paysages périurbains détruits et banalisés.

Le secteur à enjeux est celui de Fort-de-France et du Lamentin, et de l'« entre-deux », c'est-à-dire l'axe routier majeur bordé de zones d'activités, à proximité de la mangrove.

Les procédures en cours (Contrats de ville, nouveau protocole de rénovation urbaine) portent les prémices d'un renouvellement urbain à structurer autour des atouts du territoire. L'interrogation majeure porte sur les enjeux du paysage de la continuité urbaine littorale autour de l'axe routier pour donner une cohérence à l'ensemble des actions en cours.

Enjeux

Redonner de l'attractivité à la ville-capitale et renforcer le positionnement de l'agglomération en tant que porte d'entrée et vitrine du territoire martiniquais

Quatre thèmes sont identifiés pour conduire la réflexion : le travail des entrées de ville, le lien avec la mer, l'intégration des trames vertes et bleues et la formulation d'objectifs de qualité paysagère émanant des territoires.

Réparer et préparer le territoire à ses vocations futures

Sur ces territoires en mutation, imprégnés d'une biodiversité malmenée mais potentiellement dynamique, et soumis à une pression forte et à des risques naturels ou technologiques, la construction d'une vision stratégique de long terme, en amont des projets, nécessite une approche particulièrement intégrée, décloisonnée, non sectorielle et partenariale. Cela implique d'intégrer les enseignements du passé pour rendre ces territoires davantage résilients — l'objectif de résilience étant stratégique, car il contribue à renforcer l'attractivité économique, sociale et culturelle d'un territoire.

Aménager de façon durable

Sortir du « coup par coup » en recherchant un équilibre entre préservation et développement nécessite une vision stratégique du territoire afin de guider sa transformation dans ses usages présents et futurs. Il s'agissait d'optimiser les qualités et les spécificités locales dans l'élaboration d'une stratégie intégrant la richesse de la biodiversité omniprésente.

Stratégie-Refaire vivre de grandes composantes paysagères fondatrices du territoire

Pour lutter contre la banalisation du territoire, la stratégie définit une méthodologie prenant appui sur de grandes composantes paysagères (ici les rivières), qui deviennent les supports d'une réflexion commune et de la recherche de cohérence entre projets. Elle incite tout d'abord à « agir avant de pouvoir faire », en retrouvant progressivement les usages des lieux, puis à s'assurer du maintien des objectifs de qualité dans le temps.

Feuille de route

L'approche proposée concerne trois composantes paysagères majeures, le long desquelles se positionnent des secteurs à enjeux identifiés : rivière Madame pour Fort-de-France, rivière du Longvilliers pour Le Lamentin, et le littoral entre les deux villes avec la problématique autoroute/zone d'activité/mangroves.

Cette approche donne l'opportunité d'asseoir, au cœur de la réflexion, le « paysage », tout en croisant un grand nombre de problématiques et d'acteurs. L'échelle d'approche proposée,

intermédiaire entre SCoT et PLU, permet de combiner la dimension stratégique et la dimension opérationnelle. Des projets à plus petite échelle peuvent ainsi être mis en cohérence sous le prisme d'une logique paysagère d'ensemble. Chacun des trois sites projetés fait l'objet d'un plan guide associé à des objectifs et à des actions « situés ».

Les autres éléments forts issus du diagnostic auxquels la stratégie doit proposer des solutions, sont de l'ordre du développement de la culture du paysage, de la concertation, mais également du passage à la phase de réalisation. La stratégie opérationnelle proposée est, d'une part, de commencer modestement par une réappropriation des espaces (accès, usage, manifestation) et, d'autre part, d'installer une veille active maîtrise d'ouvrage / maîtrise d'œuvre afin de s'assurer du maintien des objectifs dans le temps.

Plan guide de la rivière Madame (3 objectifs, 15 actions)

Objectifs :

- réinventer la rivière en ville ;
- redonner de l'épaisseur au paysage de la rivière ;
- vivre à nouveau autour de la rivière.

Plan guide de la rivière du Longvilliers (3 objectifs, 13 actions)

Objectifs :

- replacer la rivière et la plaine littorale au cœur de la ville ;
- recomposer une lisière urbaine au bourg du Lamentin ouvert sur la plaine ;
- retrouver des liaisons entre les quartiers et le littoral.

Plan guide ZA/autoroute/mangrove (2 objectifs, 6 actions)

Objectifs :

- composer les interfaces entre les zones d'activités et la mangrove ;
- recomposer un cadre de vie agréable et soutenable dans les zones d'activités.

Actions transversales réparties en trois objectifs :

- développer la culture et les compétences en paysage (5 actions) ;
- engager la concertation avec les habitants et favoriser le partage des idées et des initiatives locales, par le paysage (3 actions) ;
- élaborer des plans guides de paysage urbain croisant les différents champs sectoriels (1 action).

« Les paysages n'ont jamais été des décors consentants, mais les éléments actifs et constitutifs des diverses poétiques mises en œuvre ou en expression par des individus ou par des communautés. »

Édouard Glissant

Bertrand Folléa et Claire Gautier

Le paysage comme méthode : concept, langage, écriture, action

Équipe mobilisée

Folléa-Gautier (paysagiste urbaniste, mandataire) : Bertrand Folléa et Claire Gautier

Du paysagement au paysage : franchir la barrière sémantique

Comment requalifier par le paysage des territoires à vivre ? Telle était la question à laquelle l'Atelier des territoires devait s'atteler, en se penchant sur le cas de l'agglomération foyalaise en Martinique, notamment sur deux communes contiguës : Fort-de-France et Le Lamentin.

Il y a quelque chose de provocant dans cette question. Requalifier par le paysage, est-ce bien le bon objectif et la bonne méthode ? Réparer des territoires dégradés, n'est-ce pas d'abord s'occuper des hommes qui y vivent ? Répondre aux plus élémentaires besoins en termes de logement, travail, services, transports, assainissement, propreté, sans même parler de santé et d'éducation ? Le « paysage » n'est-il pas un luxe dans un tel contexte : une question superficielle et superflue ? Citons un participant lors de la première journée de visite du territoire : « Le paysage, c'est la peinture ! » — entendez : la couche décorative. Cette réflexion n'est pas rare, on l'entend encore de la bouche de nombre d'élus et de techniciens, de métropole comme d'outremer. Elle témoigne du déficit culturel à l'encontre de la notion de paysage. Où est l'erreur ? On confond le paysage avec le paysagement, qui est l'action d'accompagner les décisions d'aménagement par une décoration plus ou moins végétale. Cette confusion vient de la captation du terme « paysage » par les professionnels du végétal : entrepreneurs, pépiniéristes ou horticulteurs. « Paysager », dans le langage courant, revient alors à planter des abords de bâtiments, d'équipements, de routes, de zones d'activités... C'est apprécié des habitants, cela fait joli, cela peut même « rendre des services » ; mais cela ne participe que pour une part infime à la question du paysage et parfois comme pis-aller, voire contresens, pour justifier ou masquer des éléments intrinsèquement inadéquats.

Ce déficit culturel se paye cash. L'ingénierie VRD (voiries et réseaux divers) est toute puissante ; elle équipe le territoire dans sa dimension purement technique. Citons un autre participant parlant du paysage : « S'il n'y en a pas, tant mieux, cela nous embêtera moins ». Et en effet, on ne s'est pas embêté avec le paysage : la dégradation de l'agglomération foyalaise se lit d'abord à sa dureté. Malgré la puissance des sites tout en reliefs vigoureux, l'urbanisation de Fort-de-France a conquis sans distinction tout l'espace : les fonds humides et les piémonts comme les pentes et les crêtes. Bien sûr, une partie

Perpignan Nord



Les infrastructures fragmentent la vallée,
banalisation du paysage de la Plaine,
au pied du mont Canigou.

Perpignan Nord

Pyrénées-Orientales (66), Occitanie

Collectivités impliquées dans l'atelier

8 communes : Clair, Le Barcarès, Perpignan, Pia, Rivesaltes, Saint-Hippolyte, Saint-Laurent-de-la-Salanque, Salses-le-Château

2 intercommunalités : communauté urbaine Perpignan Méditerranée Métropole, communauté de communes Corbières Salanque Méditerranée

Maîtrise d'ouvrage

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Occitanie, avec l'appui de la Direction départementale des territoires et de la mer des Pyrénées-Orientales (DDTM 66)

Équipe pluridisciplinaire

Agence d'architecture Obras (architecte urbaniste, mandataire)

Agence Avril en Mai (paysage)

CG Conseil (mobilité)

Cushman & Wakefield (stratégie économique et commerciale)

Mageo & associés (environnement et génie urbain), accompagnés de Cereg Ingénierie (hydraulique spécifique au milieu méditerranéen) et Coline Perrin (géographe chercheur à l'Institut national de recherche agronomique)

Partenaires

Conseil départemental des Pyrénées-Orientales

Agence d'urbanisme catalane

Syndicat mixte du SCoT Plaine du Roussillon

Chambre d'agriculture des Pyrénées-Orientales

Chambre de commerce et d'industrie de Perpignan

Conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement des Pyrénées-Orientales

Établissement public foncier Languedoc-Roussillon

Société d'aménagement foncier et d'établissement rural Languedoc-Roussillon

Syndicat mixte du Bassin versant de l'Agly

Comment requalifier par le paysage la porte d'entrée nord du département des Pyrénées-Orientales et de l'agglomération de Perpignan ?

Contexte

L'entrée nord de l'agglomération de Perpignan et du département des Pyrénées-Orientales, située en secteur de plaine viticole, offre un paysage ouvert avec une vue panoramique exceptionnelle sur le grand paysage : le littoral, les zones lagunaires et les montagnes, notamment le massif du Canigou.

Sa proximité avec l'agglomération de Perpignan, qui connaît une explosion démographique, et son positionnement sur un axe stratégique reliant le nord de l'Europe à la péninsule ibérique, à l'interface de plusieurs axes majeurs (autoroute A9, routes départementales 900 et 83, échangeurs, voie ferrée) en ont fait un espace très convoité par des opérateurs économiques au détriment des espaces agricoles.

Ainsi, en situation de « frange » à la fois territoriale (trait d'union entre l'urbain et le rural) et institutionnelle (à cheval sur les territoires de deux intercommunalités : Communauté de communes Corbières Salanque Méditerranée et Communauté urbaine Perpignan Méditerranée Métropole), le nœud routier de la Porte Nord souffre d'une urbanisation croissante et d'une

banalisation du paysage. Les problématiques que cette situation génère sont nombreuses et complexes : circulatoires, fonctionnelles ou d'usage, environnementales et agricoles, paysagères et, enfin, sociales et sanitaires.

En l'absence de vision supra-communale, ce secteur n'a fait l'objet d'aucune réflexion d'ensemble, l'urbanisation s'y développant au fil des opportunités. La dynamique à l'œuvre a besoin d'être accompagnée pour y introduire les enjeux de développement durable et plus particulièrement des objectifs de qualité paysagère, d'espace public et de développement de mobilités alternatives à la voiture.

Enjeux

- Accompagner et fédérer les collectivités autour d'un projet concerté de reconquête spatiale avec le paysage comme fil conducteur du réinvestissement économique, écologique, social et culturel.
- Engager une réflexion supra-communale sur ce secteur de frange, à la fois institutionnelle et géographique, afin de sortir d'une urbanisation au fil des opportunités.

- Inscrire le site dans sa dimension régionale en élargissant le regard, plus exactement expliciter les complémentarités de la zone d'étude avec les ressources du Roussillon.
- À partir de la question du paysage, amorcer des discussions sur l'urbanisme commercial de demain.
- Tirer parti des richesses des lieux en réfléchissant sur leurs usages multiples et leurs différentes ambiances paysagères.
- Penser les liens entre les infrastructures majeures (A9, RD900, RD83, RD12 et échangeurs) avec la trame territoriale de proximité constituée par les bourgs proches afin d'en interroger les extensions périurbaines.

Stratégie — Conférer une identité au territoire par les pépites paysagères

Au centre de la stratégie d'aménagement, un projet de parc agricole équipé vient compléter le schéma global déjà composé des zones d'activité économiques (ZAE) et des zones de tourisme de masse du littoral. Ce projet de parc agricole est un territoire d'entre-deux : entre mer et montagne, entre modernité et tradition. L'objectif est de permettre et d'accompagner de nouveaux développements culturels, touristiques et économiques par un nouveau réseau d'infrastructures de modes doux, tout en préservant les ressources existantes, culturelles, touristiques, économiques et naturelles.

La mise en scène de ces ressources dans le paysage est au premier plan de cette démarche. À l'image de ce qui est en cours sur la vallée de la Têt qui traverse Perpignan ou à l'image du parc du Prato au cœur de la vallée de l'Arno en Italie, la stratégie élaborée à l'échelle de la vallée de l'Agly tend à organiser une mixité fonctionnelle au sein d'un parc agricole.

Feuille de route

- Réconcilier urbanisation et agriculture en insistant sur l'importance du projet agricole dans les politiques publiques, en associant l'ensemble des acteurs du secteur.
- Promouvoir des modes d'exploitation en accord avec l'évolution du climat et des ressources en eau et donner un cadre qui favorise l'investissement sur le long terme.
- Limiter les extensions urbaines, en sauvegardant l'aspect « rural » de la plaine, c'est-à-dire un réseau de villages ou de sites construits (dont celui objet de l'étude) séparés par de généreuses coupures d'urbanisation assurées soit par les cultures, soit par les vallées fluviales (celle de l'Agly en l'occurrence).
- Pour cela, renforcer les lisières existantes, évaluer les limites hautes des extensions encore possibles et en prendre acte ; installer sur ces sites des modes d'occupation plus efficaces, tirant profit du paysage, ouverts sur les promenades disponibles dans la plaine.
- Favoriser par une politique publique volontaire et coordonnée avec l'action d'opérateurs privés

l'intensification de la zone commerciale, en optimisant les surfaces disponibles, en facilitant la mutation ou la relocalisation des commerces les plus fragiles et en mutualisant au maximum les aménités (services, stationnement, desserte en transports en commun, espaces publics).

- Organiser en réseau, sur toute l'épaisseur du territoire, de manière consciente et parfaitement lisible, les services aux habitants et aux touristes ; reprendre l'idée du « parc habité » et des « pépites » de la vallée de la Têt pour la vallée de l'Agly, sur un territoire à élargir de Port Barcarès à Salses-le-Château, intégrant Rivesaltes, Pia, Clair, Saint-Hippolyte et Saint-Laurent-de-la-Salanque ; accorder le « marketing territorial » et les outils de communication à cette structure en réseau, en insistant sur la diversité de l'offre et les complémentarités.

- Mettre en place à partir des deux intercommunalités un outil commun de type SEM, SPLA, etc. pour accorder la vision stratégique, organiser le financement (pour les projets publics) et cadrer les cahiers des charges des actions privées coordonnées (acteurs commerciaux), gérer les projets et mettre en place les actions ; Cet outil pourra être un interlocuteur opérationnel pour les institutions comme la Chambre d'agriculture, le département ou l'Établissement public foncier.

- Avec l'aide de cet outil commun, envisager les évolutions concrètes du site d'atelier, sans jamais les dissocier de la stratégie d'ensemble. Notamment :

- Lancer des études plus détaillées sur la base des hypothèses de transformation du réseau routier apportées par l'atelier, en comparant leurs effets. Notons que l'équipe de l'atelier privilégie la création d'un troisième échangeur autoroutier vers Perpignan centre, un déplacement de la sortie nord de l'autoroute en positionnant la voie d'accès dans l'axe du village de Rivesaltes et du Canigou ainsi qu'une remise à plat de l'échangeur entre les deux routes départementales.

- Une fois transformé cet échangeur problématique, traiter l'ensemble de l'axe est-ouest de la D83 en une forme de *parkway* planté à la vitesse apaisée (70 km/h à 50 km/h) ; mettre en valeur les axes : vers les Pyrénées depuis la sortie d'autoroute et vers la mer.

- Étudier les moyens de valorisation du foncier de la zone commerciale ou la mise en place de participations, de manière à équilibrer une partie du bilan ; les travaux à réaliser bénéficient aussi à des acteurs privés, qui tirent directement profit de la localisation immédiate. Les collectivités devraient avoir les moyens de trouver avec les opérateurs une solution équilibrée.

Rivesaltes / Clairra

— La porte du pays catalan

Équipe mobilisée :

Obras (urbaniste, mandataire) : Frédéric Bonnet ; Jenny Reuillard, chef de projet ; Thomas Beillouin
 Avril en Mai : Cécil Mermier, paysagiste
 Ma-Géo : Carole Delattre
 Christine Gouriou, consultante déplacements et mobilité
 Thomas Hébert, Cushman & Wakefield, consultant commerce et activité économique
 Cereg Ingénierie, hydrologue
 Coline Perrin, géographe

Venant du nord, passé l'horizon argenté de l'étang de Leucate, on entre dans la plaine du Roussillon comme dans une vaste pièce géographique. Les limites en sont posées, perçues dès le seuil de l'Aude et des Pyrénées orientales : la mer à l'est, les corbières au nord, qui cadrent le passage longeant l'étang, et les Albères et le Canigou au sud, naissance de la chaîne pyrénéenne fermant l'ensemble. Cette unité ne laisse aucun doute, et la mesure de ce « pays catalan » est suffisamment magistrale pour susciter l'enthousiasme par le spectacle du paysage, suffisamment réduite pour être perceptible en un coup d'œil.

Cette entrée n'est donc pas anodine, elle laisse probablement dans la mémoire de celui qui passe un émerveillement durable. Il se trouve justement que le Roussillon, tourné vers la Méditerranée et acculé par les montagnes, est plus que jamais traversé par les flux européens, dans une influence métropolitaine qui l'extrait de son destin rural. L'A9 comme le TGV le positionne sur une des principales routes européennes, sa position intermédiaire entre Toulouse, Barcelone et Montpellier lui donne une place remarquable. Est-ce le soleil, est-ce le paysage, le vin, la culture ou la mer ? ... ces attraits doublés d'une accessibilité exceptionnelle en font une destination désirable et durable, le territoire gagne en habitants et en visiteurs. Cette attractivité est une chance. Encore faut-il accueillir cette croissance sans altérer les atouts dont on dispose.

Comme les autres territoires, le Roussillon a vu se développer des phénomènes périurbains très génériques, qui semblent toujours aller à l'encontre des traces du paysage, contrer les héritages, le tracé des voies et des parcelles, et perturber les usages jusqu'à les rendre presque semblables à d'autres lieux : les grands centres commerciaux, les zones d'activité et les routes qui les accompagnent, les lotissements en extension des bourgs, un peu partout. Comme ailleurs, ni plus ni moins, ce paradoxe a pris corps, éloignant chaque fois un peu plus les sites du paysage qui les porte.

Entre Rivesaltes et Clairra, au nord de la plaine, la porte du pays catalan est à l'image de ce paradoxe récurrent partout en France. Les élus locaux expriment aujourd'hui, très clairement, la volonté de renforcer un site à l'image de l'ensemble de la Plaine, une « porte » qui en magnifie le cadre et en présente les atouts. Mais ils ont tout autant conscience que son caractère,

« J'aime la terre, ce que je vois me comble, et il m'arrive même de croire que la ligne pure des cimes, la majesté des arbres, la vivacité du mouvement de l'eau au fond d'un ravin, la grâce d'une façade d'église, puisqu'elles sont si intenses, en des régions, à des heures, ne peuvent qu'avoir été voulues, et pour notre bien. »

Yves Bonnefoy, *L'Arrière-pays*, Gallimard, 2003.

« L'unité administrative correspond rarement avec l'unité géographique [...]. Le découpage territorial administratif des villes a pu être arbitraire dès le début ou l'est devenu ultérieurement [...]. Ce découpage artificiel s'oppose à la bonne gestion du nouvel ensemble. »

Le Corbusier, *La Charte d'Athènes*, 1933, publié pour la première fois en 1941, Paris, Minuit, 1957.

Saint-Brieuc



Le belvédère du terre d'Aubé :
panorama sur le pont d'Armor, le port du Légué et
la baie de Saint-Brieuc.

Saint-Brieuc

Côtes-d'Armor (22), Bretagne

Collectivités impliquées dans l'atelier

12 communes, puis 32 communes à compter du 1^{er} janvier 2017 : Binic — Étables-sur-Mer, Hillion, Lanfains, Languieux, Lantic, La Harmoye, La Méaugon, Le Bodéo, Le Fœil, Le Leslay, Le Vieux-Bourg, Plaine-Haute, Plaintel, Plédran, Plérin, Plœuc-L'Hermitage, Ploufragan, Plourhan, Pordic, Quintin, Saint-Bihy, Saint-Brandan, Saint-Brieuc, Saint-Carreuc, Saint-Donan, Saint-Gildas, Saint-Julien, Saint-Quay-Portrieux, Trégueux, Trémuson, Tréveneuc, Yffiniac
Intercommunalité : Saint-Brieuc Agglomération (devenue Saint-Brieuc Armor Agglomération)
Superficie : 601 km²
Population : 151 246 habitants
Densité de population : 251 habitants/km²

Maîtrise d'ouvrage

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Bretagne
Direction départementale des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor (DDTM 22)
CEREMA (assistance à maîtrise d'ouvrage)

Équipe pluridisciplinaire

Agence Taktyk (urbaniste paysagiste, mandataire)
Alphaville (programmiste)
Soberco Environnement (eau, biodiversité, mobilité)

Partenaires

Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE) des Côtes-d'Armor
Architecte-conseil de la DDTM22
Paysagiste-conseil de la DDTM22
Paysagistes-conseils de la DREAL
CNAM
Experts indépendants :

Christophe Rouxel (environnementaliste), École d'architecture Paris-Val-de-Seine

Procédures engagées

Plan de déplacements urbains, 2016-2018
Programme local de l'habitat, 2017-2018
Plan climat-air-énergie territorial, 2017-2018

Comment construire des paysages de qualité en s'appuyant sur le projet de rocade des déplacements ?

Contexte

Entaillée par la « vallée double » du Gouët et du Gouédic (petit Gouët), Saint-Brieuc a vu son agglomération se développer en lien avec l'ingénierie des infrastructures de transport qui traversent sa géographie tourmentée et desservent tantôt le littoral, tantôt le centre-Bretagne : depuis les ponts et voies de chemin de fer d'Harel de la Noé au XIX^e siècle jusqu'au pont de l'Armor et aux viaducs de la RN12 en 1980, surplombant le port du Légué et offrant une vue majeure sur la baie de Saint-Brieuc, la plus vaste de Bretagne. L'enveloppe urbaine n'a cessé de se développer le long de la « quatre voies », assortie de grands centres commerciaux qui ouvrent et ferment la traversée d'agglomération. Depuis 2012, c'est la partie sud cultivée de l'agglomération qui est à son tour transformée par la rocade des déplacements. Avec l'arrivée de la LGV Bretagne en juillet 2017, la rupture avec certaines traces du passé est à l'œuvre. Si l'ensemble des

élus de l'agglomération a bien compris l'enjeu de concevoir un véritable projet urbain autour de la gare, il n'en est pas de même de la nouvelle rocade qui est uniquement perçue comme un outil de déplacement et non comme un support de projet urbain et de territoire. La perspective de la réorganisation territoriale issue de la loi NOTRe et du renforcement de l'échelon intercommunal en matière d'urbanisme est l'occasion de poser les bases d'un partage d'enjeux d'aménagement à la croisée de la géographie, de l'armature urbaine et des infrastructures de déplacement.

Enjeux

- Autour de la rocade, préserver les paysages et requalifier les paysages déstructurés ou dégradés.
- Lutter contre l'étalement urbain et préserver une ceinture maraîchère productive en s'inspirant de la ville de Rennes. Ce serait l'occasion de mettre en œuvre une politique publique de densification et d'intensification des bourgs et villes périphériques en faveur d'une économie foncière des terres agricoles et d'un cadre de vie attractif.
- Faire émerger une vision partagée de projet de territoire qui s'adosse au projet de rocade par la constitution d'un espace de réflexions et d'échanges entre les élus.
- Construire les prémisses d'une gouvernance à l'échelle de la nouvelle agglomération autour des enjeux et singularités de son territoire, en partageant une expérience sensible du terrain par l'arpentage.
- Définir des besoins d'ingénierie locale et les moyens techniques et administratifs de la prise de compétence pour élaborer un projet de territoire puis un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi).

Stratégie — Un territoire réconcilié par le paysage

La construction d'une stratégie pour le nouveau territoire de l'agglomération est basée sur une « trame apaisée » qui associe diverses perspectives :

- les armatures de paysage ;
- les identités paysagères et culturelles du territoire ;
- les continuités écologiques ;
- les espaces productifs (agricole, forestier et maritime) ;
- les liaisons douces.

Cette « trame apaisée » est conçue comme une figure de projet s'appuyant sur le paysage comme atout de territoire, comme ossature à révéler, à conserver et à renforcer. Elle se mettra en œuvre au travers d'un plan paysage qui déclinera trois outils opérationnels complémentaires : une action spécifique sur les espaces productifs périphériques des centres urbains (un agri-parc sur la ceinture dorée en frange de Saint-Brieuc), un plan « vallées » (mise en réseau et valorisation des vallées structurantes du territoire), un plan « friches » existantes et futures (urbaines, naturelles, de mobilités, par exemple d'anciennes voies ferrées).

Feuille de route

La trame vise à apaiser les tensions urbaines, écologiques, des mobilités, économiques, identifiées pendant l'atelier. Cette feuille de route se décline en sept axes thématiques :

- des vallées connectées, accessibles et vivantes pour structurer l'armature du futur territoire ;
- la Bretagne en miniature comme destination de vie et de vacances ;
- une ruralité renouvelée pour développer une économie de proximité ;
- des friches valorisées pour concilier conservation et nouvelles productions ;
- un réseau de mobilités élargi pour rendre accessible et visible la qualité du cadre de vie du territoire,
- des franges paysagères pour poser les limites entre espaces naturels, agricoles, urbains et les infrastructures ;
- une identité mosaïque garante de la résilience et de l'attractivité du territoire.

« Néanmoins la formule paysage : composition d'espaces faits par l'homme sur la Terre est plus significative qu'on ne pourrait d'abord le penser, car, si elle ne nous fournit pas de définition, elle jette un éclairage révélateur sur l'origine du concept. Elle nous dit en effet qu'un paysage n'est pas un élément naturel de l'environnement mais un espace synthétique, un système artificiel d'espaces superposés à la surface de la Terre, fonctionnant, évoluant, non pas selon des lois naturelles mais pour servir une communauté — car le caractère collectif du paysage est un aspect sur lequel se sont accordés toutes les générations et tous les points de vue. »

John Brinckerhoff Jackson, *À la découverte du paysage vernaculaire*, Arles, Actes Sud, 2003, p. 55.

Sébastien Penfornis

De la ville passante à la ville paysage

Équipe mobilisée

Taktyk (paysagiste, mandataire) : Sébastien Penfornis, Solène Leray, Jules Abel, Yara Falakha

Alphaville (programmiste) : Delphine Négrier, Damien Cadoux
Arnaud Tresvaux / Fraval, Yohan Ratiney / Soberco

De l'Armor à l'Argoat, à la découverte des paysages briochins

La ville Terre-Mer

« La nouvelle géométrie de l'agglomération briochine constituera un grand territoire historique associant : terre, ville, mer. »

Bruno Joncour, maire de Saint-Brieuc et président de l'agglomération

Demain à 2 h 15 de Paris par la LGV, Saint-Brieuc se positionne aujourd'hui comme une nouvelle destination dans le réseau des villes à moins de 3 heures de la capitale. Or, ce territoire reste trop peu valorisé, peu visible, peu lisible malgré la diversité de ses paysages. Ville de passage, Saint-Brieuc doit devenir un lieu d'interface entre deux horizons.

— *L'Armor (« l'espace littoral », en breton) et le grand paysage de la baie*

Depuis Paris, l'arrivée en train à Saint-Brieuc est ponctuée par une mise en perspective, la première, sur l'horizon maritime. La vue s'ouvre sur la plus vaste baie de la côte nord de la Bretagne, cinquième baie du monde pour l'amplitude de ses marées et plus grande réserve naturelle bretonne. Ancrée sur les hauteurs d'un relief affirmé, la ville de Saint-Brieuc surplombe cet horizon littoral majestueux associant falaises, grèves, cordons dunaires, marais maritimes et estuaires. Ce grand paysage est porteur de ressources multiples : un espace de production d'énergie avec le parc éolien de la baie de Saint-Brieuc, le plus grand gisement européen de coquilles Saint-Jacques, un lieu de biodiversité et une destination touristique à promouvoir.

— *L'Argoat (« l'espace des terres de l'intérieur », en breton) et le cœur de la Bretagne*

Plus au sud se découvre un paysage plus secret, intime, paisible et structuré par de grands espaces boisés (la forêt de L'Hermitage-Lorge), des formes de bocages plus ou moins lâches et des villages. En Argoat, paysages productifs et pratiques agricoles actives constituent les ressources économiques majeures de ce territoire rural.

Du nord au sud, l'Argoat est traversé par trois corridors :

Entretien avec Denis Crozier et Cédric Ansart
(Cerema), par Gilles de Beaulieu, paysagiste,
chargé de mission Bureau du paysage
et de la publicité (DGALN)

Le paysage dans la démarche atelier : des perceptions à partager au projet à construire

*Quelle a été la contribution du Cerema à la session 2015-2016
de l'Atelier des territoires ?*

Le Cerema est un centre d'études et d'expertise qui œuvre à la fois au plan national (DGALN) et au plan local — d'où une contribution à deux niveaux. Après de la DGALN, nous avons été mobilisés pour un appui technique, méthodologique et un suivi-animation de la démarche : définition de la problématique de l'appel à projets national diffusé auprès des services déconcentrés ; jury de sélection des sites candidats ; accompagnement des rencontres inter-sites, les « Rendez-vous de l'atelier » ; enfin, capitalisation de l'expérience. Après des services déconcentrés de l'État qui en ont fait la demande — les sites d'Annonay, de Saint-Brieuc et de la Martinique —, nous avons tenu un rôle d'assistance à maîtrise d'ouvrage et, pour le site d'Avignon, nous sommes intervenus en qualité d'observateurs. Seul le site de Perpignan n'a pas eu recours à nos services.

Notre contribution s'opère dès la sélection des concepteurs et se prolonge jusqu'à la formulation des feuilles de route. Le caractère expérimental de la démarche nécessite un suivi « sur mesure » sur chaque site en adéquation avec les spécificités locales et les synergies en place. Intervenant dès la phase amont, nous avons la liberté de garder tout au long du processus d'atelier une posture critique bienveillante quant au déroulement et la mise en place du dispositif, aux propositions des équipes de concepteurs qui accompagnent la maîtrise d'ouvrage État, etc. Par ailleurs, notre approche multi sites autorise le partage d'expériences, la diffusion de bonnes pratiques et l'échange des savoirs. Au final, notre double positionnement nous permet d'ajuster la progression des ateliers sur le terrain tout en garantissant les fondamentaux de la démarche au plan national.

*L'approche par le paysage a-t-elle induit un changement de regard des
acteurs locaux sur leur territoire ?*

Oui, l'approche par le paysage a porté ses fruits. Ces territoires — banals, communs, ordinaires — que nous oublions trop souvent de voir comme des paysages, ou tout au moins comme des paysages dignes d'intérêt, sont désormais vus sous cet angle. À ce changement de regard, s'ajoute un saut d'échelle. Puisque désormais analysés comme une interface privilégiée entre agglomération et grand territoire, ces sites d'atelier prennent une autre dimension : celle de grands paysages. Pour exemple, à Saint-Brieuc, l'atelier a mis en lumière une urbanisation luttant ou ignorant la géographie. Or, celle-ci présente

Sonia Laage, paysagiste-conseil de l'État au ministère de la Transition écologique et solidaire (DGALN).

L'attitude paysage

«Tu crois que la terre est chose morte... C'est tellement plus commode ! Morte, alors on la piétine, on la souille, on la foule d'un pied vainqueur !

Moi, je la respecte, car je sais qu'elle vit.»

Aimé Césaire, Une tempête, 1969.

La densité et le contenu du travail produit au cours de cette session de l'Atelier des territoires contribuent-ils à ancrer la culture paysagère au cœur des politiques publiques d'aménagement, au cœur des actions menées dans les territoires ?

Notons d'entrée la forte affinité entre la méthode proposée (Ateliers des territoires) et le sujet (paysage). Travailler en atelier, cela signifie remettre cent fois son ouvrage sur le métier. Cela correspond bien à la singularité des paysages. Chaque lieu, chaque territoire et chaque projet est l'objet d'une réflexion à la fois unique et sans cesse renouvelée.

D'un autre côté, « malgré sa richesse et sa subjectivité il existe une universalité du paysage¹ ». Faut-il, dans une démarche de capitalisation², chercher à dire ce qu'est le paysage et définir son projet ?

Sous l'impulsion d'en donner un cadre par les politiques publiques jusque dans une définition officielle dans la convention européenne du paysage, à l'évidence « la connaissance du paysage doit prendre en compte la spécificité d'un domaine qui, fortement lié à l'expérience voire à l'expérimentation, échappe au nominalisme de définitions³ ». Vouloir cerner le vocable conduit à se confronter à de multiples définitions et, dans les faits, n'en jamais adopter aucune.

Il est temps d'adopter une attitude, car le rythme de prise de conscience de la dégradation du paysage dans les territoires est plus lent que celui de leur développement et de l'évolution des pratiques d'aménagement. Reconnaître la valeur publique des paysages et intervenir pour en améliorer la qualité requiert du temps.

Le paysage est une notion qui, pour certains, peut être abstraite : collectivement, plus on parlera de paysage, plus on sera entendu⁴. Réfléchir ensemble à celui-ci renvoie un signal fort des enjeux territoriaux.

Dans ce contexte, appréhender le paysage dans un mode trialectique, en tant que sujet, objet et projet, dont les trois vecteurs ne peuvent être définis les uns sans les autres, permet d'ouvrir les champs plus largement et d'envi-sager une méthodologie pour l'action publique en ayant recours aux fondements de l'expérience, à l'analyse pour comprendre et à la synthèse pour construire⁵.

Le paysage en tant que sujet

Les déclencheurs

Quels paysages ou quels éléments dans le paysage ont été déclencheurs de la participation des territoires à l'Atelier ? Quelles étaient les problématiques fortes pour lesquelles des démarches, des propositions ou des idées étaient attendues ?

Quelles sont les tendances défavorables ressenties et exprimées, à inverser pour un aménagement durable des territoires ?

La démarche engagée correspond-elle à une prise de conscience nécessaire de bouger les lignes dans les méthodes d'aménager ?

— La mutation économique

La mutation économique du territoire du bassin d'Annonay a de fortes répercussions sur le paysage du bassin de vie et a motivé une partie de la réflexion. Une vision patrimoniale du paysage est pressentie : la mise en valeur espérée de la richesse des paysages constitue un enjeu fort afin d'assurer un renouvellement de l'attractivité économique de son territoire.

Les modes d'étalement urbain résidentiel sur les paysages périphériques actent le constat d'un territoire qui se transforme sans gouvernance et sont à même de compromettre une économie ancienne fondée sur la qualité des paysages : « Annonay, ce n'est pas la beauté comme Florence ou Venise, mais c'est tellement surprenant la contrainte du relief et la nécessité de faire des industries dans ce contexte, que l'on a construit un paysage extrêmement intéressant, la ville a été façonnée sur les contraintes du relief, il donne à voir à la fois la nature mais aussi la monumentalité des immeubles de très grande hauteur, de 4 ou 5 étages sur la rue et 12 étages sur la rivièrre de l'autre côté, c'est très culturel...⁶ ».

On se trouve face à un appauvrissement du paysage, dans lequel le patrimoine bâti ancien se dégrade tandis que parallèlement le principal repère géographique (le Montmiandon) perd peu à peu sa part de figure structurante et son rôle signal entre un espace urbain ancien et dense et un paysage rural et forestier qui se transforme sous l'effet de la périurbanisation et de l'abandon de l'industrie.

La colonisation de boisements spontanés, la fermeture des paysages, le mitage pavillonnaire des coteaux... sont les signaux de ces dynamiques de déprises (agricole, industrielle, déprise sociale de la forêt) et de l'abandon des singularités sur lesquels l'atelier va travailler.

C'est une réflexion sur la dévitalisation de centre-ville de Saint-Brieuc au profit du développement de sa périphérie, qui conduit à s'interroger sur les implications du projet de rocade. La nouvelle infrastructure sera examinée en tant que support de projet, de modèle spatial de développement urbain et de positionnement territorial stratégique. L'Atelier aura pour objectif de faire évoluer la mobilité et les comportements des usagers dans leurs déplacements, les ruptures entre ville-centre et périphérie et l'essor des zones d'activités au pourtour.

La plaine viticole à Perpignan est perçue en délitement, totalement désorganisée et dans laquelle tout a été implanté sans une approche globale : « Il fallait organiser

¹ Claire Jombart, artiste peintre, site internet de l'artiste.

² Cette capitalisation a été menée par des interviews auprès d'acteurs ayant eu une part active dans l'Atelier et de notes de lecture des documents et rapports édités par les maîtres d'ouvrage et par les équipes de paysagistes.

³ Catherine Chomar-Ruiz, *Précis de paysagétique*, Valenciennes, Presses universitaires de Valenciennes, 2014.

⁴ Denis Sauze, vice-président d'Annonay Rhône Agglo, entretien téléphonique du 4 mai 2017.

⁵ Roger Nifle, « Les structures de l'expérience et de l'existence humaine », *Le Journal permanent de l'humanisme méthodologique*, novembre 1996.

⁶ Antoinette Scherer, vice-présidente d'Annonay Rhône Agglo, entretien téléphonique du 5 mai 2017.

tout ça, sortir de l'effet d'amas sinon on allait à la catastrophe⁷. » Le paysage renvoie une image négative de sa gouvernance, de l'action économique et de sa gestion environnementale.

Les responsables politiques locaux ont pris la dimension de la chose ; ils s'appuient sur le Schéma de cohérence territoriale pour sanctuariser le patrimoine et développer des formes urbaines. Mais l'arrivée d'Ikéa crée une inquiétude qui accélère la prise de conscience, ils veulent alors reconquérir la porte du pays catalan qui constitue le premier contact des touristes et des visiteurs et qui aujourd'hui est une vitrine sur l'asphyxie du territoire : congestion routière, profusion d'enseignes commerciales et friches agricoles... L'atelier devra fixer les objectifs pour requalifier ce territoire et déterminer l'identité du paysage — jusqu'ici peu intégrée à la réflexion —, et fera émerger la nécessité d'actions concertées et coordonnées. « Un paysage n'est pas un fragment d'un décor naturel et attractif. Il est ce qui est produit quand une société entreprend de modifier son environnement à des fins de survie⁸. »

— La perte d'identité

La perception vécue de l'intérieur des territoires est largement associée au sentiment de la perte d'identité locale. La cause se trouve dans la banalisation par les aménagements en rien reliés au paysage dans lequel ils sont apposés comme des « plaques fonctionnelles »⁹ et par conséquent à la disparition du maillage paysager préexistant, constitué de parcelles de vignes, qui façonnaient le paysage et lui donnaient une dimension culturelle esthétique.

Exprimer la perte de paysage et le drame de la pollution visuelle avec les enseignes commerciales va au-delà du simple constat d'un paysage perçu comme « dégradé ». Cela manifeste une volonté positive et souvent déjà tentée d'inverser la déstructuration des paysages par les développements de zones d'activités, commerciales ou économiques autour des infrastructures. Au Lamentin en Martinique, se pose la question de l'attractivité de la ville avec l'aménagement du TCSP et la grande gare. « La place multimodale dépasse l'échelle du Lamentin. Mais que fait-on autour pour que les choses évoluent, pour que la ville ne perde pas sa valeur identitaire ? Il faut permettre au territoire de rester naturel alors que des infrastructures ont été installées, qui ont amené la dénaturation de ce paysage. On est sur un périmètre avec une valeur identitaire très forte. La réflexion aujourd'hui repose sur cette valeur identitaire¹⁰. »

En Martinique, le paysage est aussi un « produit » touristique développé autour de son identité qui justifie qu'on le prenne en considération et qu'on en assure la mise en valeur à partir de lieux emblématiques.

— Les fractures urbaines

Avignon se partage entre un centre ville *intra-muros* abrité derrière ses remparts médiévaux et une vaste zone *extra-muros* partagée entre périurbain proche et périurbain éloigné¹¹. L'origine de la démarche engagée par la ville porte ici une volonté d'infléchir les effets de coupures urbaines, des fractures physiques de l'espace et du territoire avignonnais : « La pérennité des anciens chemins reliant la ville à sa périphérie agricole n'a pas suffi à donner aux quartiers le sentiment de partager un même territoire tant ils se heurtent aux infrastructures linéaires¹². »

⁷ Daniel Mach, vice-président de Perpignan-Méditerranée, entretien du 21 avril 2017.

⁸ John Brinckerhoff Jackson, *Habiter l'Ouest*, Marseille, Wildproject, 2016.

⁹ Frédéric Bonnet, note de synthèse de l'atelier de Perpignan.

¹⁰ Marièle Iphaine, directrice du GIP-DSU du Lamentin, entretien du 20 avril 2017.

¹¹ Avignon, Christèle Marchand-Lagier et Jessica Ainty, *Métropolitiques* du 12 mai 2017.

¹² Note inter ateliers.

Acronymes

- Ademe — Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
ADUAM — Agence d'urbanisme et d'aménagement de Martinique
ALUR (loi) — loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové
AURAV — Agence d'urbanisme Rhône Avignon Vaucluse
AURCA — Agence d'urbanisme catalane
CA — Chambre d'agriculture
CACEM — Communauté d'agglomération du centre de la Martinique
CAUE — Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement
CNR — Compagnie nationale du Rhône
DDT — Direction départementale des territoires
DDTM — Direction départementale des territoires et de la mer
DEAL — Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement
DGALN — Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature
DHUP — Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages
DREAL — Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
DSU — Développement social et urbain
GIP — Groupement d'intérêt public
LEO — Liaison est-ouest (au sud d'Avignon)
NOTRe — Nouvelle organisation territoriale de la République
OAP — Orientation d'aménagement et de programmation
ODE — Office de l'eau
ONF — Office national des forêts
PAEN — Protection des espaces agricoles et naturels périurbains
PLH — Plan local de l'habitat
PLU — Plan local d'urbanisme
PLUi — Plan local d'urbanisme intercommunal
PNR — Parc naturel régional
PNRU — Programme national pour la rénovation urbaine
PNU — Parc naturel urbain
SAFER — Société d'aménagement foncier et d'établissement rural
SAMAC — Société aéroport Martinique Aimé-Césaire
SCoT — Schéma de cohérence territoriale
TCSP — Transport en commun en site propre
TRI — Territoire à risques d'inondation

Les auteurs

Cécile Beaudesson est paysagiste, diplômée de l'École nationale supérieure du paysage de Versailles en 1993, elle ouvre rapidement son agence. Après un Master d'urbanisme à l'école des Ponts et Chaussées, elle rejoint Christian Devillers en 2002 pour développer le pôle paysage au sein d'une équipe pluridisciplinaire réunissant architectes, paysagistes, urbanistes, ingénieurs et enseignants. Associée de l'agence, elle codirige actuellement de nombreux projets : préfiguration de la métropole Aix-Marseille-Provence, la plaine du Var, le quartier Méridia à Nice, le site de la Constance à Aix-en-Provence, le boulevard du Jarret à Marseille... Le travail de Cécile Beaudesson est centré sur une réflexion sur le territoire, traverse l'épaisseur de la ville, franchit ses lisières et porte un regard attentif aux terres des campagnes urbaines.

Frédéric Bonnet est architecte, fondateur d'Obras, avec Marc Bigarnet, en 2003. Le travail de l'agence prône une réconciliation entre les différentes échelles pour penser le territoire avec la matérialité, fabriquer le paysage avec l'architecture, et réciproquement, allier nature et densité, patrimoine et usages contemporains ; ceci sur tous les territoires : ruraux, périurbains, métropolitains et patrimoniaux. Obras compte en 2017 huit collaborateurs. En 2013, dans le cadre de l'Atelier national « risques », l'agence a assuré un rôle d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la définition de stratégies pour des territoires exposés aux risques, à la demande des ministères de l'Égalité des Territoires et de l'Écologie. Frédéric Bonnet a présidé le corps des architectes-conseils de l'État en 2013-2014. En 2014, son travail est récompensé par l'attribution du Grand Prix national de l'Urbanisme. Il est membre de l'Académie d'architecture depuis décembre 2015.

Bertrand Folléa et Claire Gautier sont paysagistes et urbanistes. Fondateurs de l'agence Folléa-Gautier en 1991, l'un et l'autre bénéficient d'une grande expérience en matière d'atlas, schémas, plans et chartes de paysage, d'urbanisme et d'environnement, de projets opérationnels et de maîtrise d'œuvre de paysage ; ils ont développé nombre de projets à l'échelle du grand territoire, en France comme à l'international. L'agence, qui réunit une équipe pluridisciplinaire composée aujourd'hui de huit personnes, s'implique par ailleurs dans le conseil, l'expertise, la formation, l'enseignement, la recherche et la publication d'ouvrages. Elle a été distinguée par le Grand Prix national du paysage en 2016 pour son projet d'aménagement de « lisières urbaines » sur l'île de la Réunion.

Bertrand Folléa est l'auteur du *Guide des plans de paysage, des chartes et des contrats* (ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement, 2001) et co-auteur du guide *Paysage et infrastructures de transport* (Meeddat-Setra, 2008).

Simon Lacourt et Clément Bollinger sont paysagistes, diplômés de l'École nationale supérieure du paysage de Versailles et créateurs en 2015 de Caudex. Également géographe, Simon Lacourt affectionne les grandes échelles de réflexion et de territoire. Attaché au terrain, il cherche à toujours porter des projets dans le profond respect des dynamiques environnementales et territoriales en place. Clément Bollinger officie depuis dix ans en agences parisiennes, l'atelier Jam notamment. Son expérience, qu'il allie à ses connaissances en écologie et à la grande maîtrise des éléments de projet, mène Caudex vers des réflexions innovantes, élargissant les champs d'action du paysagiste.

Sonia Laage est paysagiste, diplômée de l'École nationale supérieure du paysage de Versailles. Elle a été élève- invitée du sculpteur Georges Jeanclos à l'École des beaux-arts de Paris. Dès le début de son activité au sein de l'agence Hortésie, qu'elle a créée, elle explore les dimensions qualitatives, esthétiques, fonctionnelles et techniques du projet d'aménagement. Elle s'investit dans les champs de l'analyse des ressources du territoire pour contribuer à la fondation d'une culture paysagère, au développement des études de paysage, à la conception et à la maîtrise d'œuvre, au conseil et à l'expertise pour l'aménagement des espaces et des territoires. Depuis, elle collabore avec de nombreuses maîtrises d'ouvrage publiques. Elle est également paysagiste-conseil de l'État au ministère de la Transition écologique et solidaire (DGALN).

Sébastien Penfornis est architecte, enseignant et directeur de l'agence Taktyk Paris. Il supervise plusieurs projets complexes d'espaces publics dans le contexte de la Métropole du Grand Paris, tels que la rénovation urbaine du quartier des Courtilières (Pantin) et la ville-campus Zac du Moulon, à Paris-Saclay. Depuis 2006, il accompagne des projets de prospectives territoriales : vision canal des Deux-Mers, Atelier du conservatoire du littoral 2010, Eurométropolis. En 2015, il a soutenu une thèse de recherche par le projet, auprès de la Royal Melbourne Institute of Technology (RMIT) et intitulée *Playful Tactics*, où il interroge les notions de bricolage et de jeux dans sa propre pratique de paysagiste.

Préface par Paul Delduc	7
Comment requalifier par le paysage des territoires à vivre ? par Isabel Diaz	11
Bassin d'Annonay	18
Le temps de la limite — reconnaître son paysage par Simon Lacourt	23
Avignon Sud	34
Un quai sur la Durance par Cécile Beaudesson	39
Fort-de-France / Le Lamentin	54
Le paysage comme méthode : concept, langage, écriture, action par Bertrand Folléa et Claire Gautier	59
Perpignan Nord	72
Rivesaltes / Clairà — La porte du pays catalan par Frédéric Bonnet	77
Saint-Brieuc	90
De la ville passante à la ville paysage par Sébastien Penfornis	95
Le paysage dans la démarche atelier : des perceptions à partager au projet à construire entretien avec Denis Crozier et Cédric Ansart (Cerema)	109
L'attitude paysage par Sonia Laage	115
Les auteurs	132
Générique	135